



Vis caches charpente immeuble

Par al1960

Bonjour,
j ai acquis un appartement il y a 1an et demi dans une copropriete de 95 co proprietaires
nous avons reçu une lettre du syndic que toute la charpente etait ronger par les capricornes il fallait la refaire pour
950 000 euros soit 10000 euros par coproprietaire
nous leur avons demander que cela n a pas ete du jour au lendemain reponse il viennent de s en apercevoir maintenant
ai-je un recours
merci de votre reponse
cordialement
alain

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre vendeur étant un particulier (?), il est exonéré de responsabilité concernant les vices cachés.

Le seul recours serait de prouver qu'il savait que la charpente était en mauvais état, et l'a sciemment dissimulé ... mais si vous n'avez rien trouvé à ce sujet dans les 3 précédentes AG, c'est peine perdue.

Par yapasdequoi

En complément, on imagine que ce n'est pas une "lettre du syndic" mais une convocation à une AG, reçue par courrier RAR, et avec les devis pour réparer cette charpente ?

Par al1960

Bonsoir,
merci pour la reponse ,
le syndic a fait une AG extraordinaire le mois dernier avec les photos.et devis
l AG pour le vote est prevue au mois d octobre
merci
cordialement

Par yapasdequoi

A part les photos, il y a eu une expertise pour définir le projet ?

Par al1960

non le syndic a pris un architecte.
cordialement

Par yapasdequoi

C'est l'AG qui doit prendre une telle décision...